

Dossier de déclaration loi sur l'eau simplifié pour des travaux en cours d'eau

Le dossier de déclaration simplifiée est utilisable uniquement dans le cadre d'interventions mineures sur les cours d'eau et après accord écrit du service police de l'eau (SPE) en ce sens.

Exemples d'interventions mineures pouvant être concernées :

- Réparation d'un pont nécessitant la mise en place d'un batardeau
- Busage d'un cours d'eau de moins de 10 m
- Tranchée dans le lit du cours d'eau pour mise en place de canalisation

IMPORTANT : pour que le dossier de déclaration loi sur l'eau soit complet et recevable, ce dernier doit :

- être déposé en trois exemplaires
- contenir toutes les informations (chaque partie doit être complétée) et les pièces demandées.

Bien que l'on soit dans le cadre d'une déclaration simplifiée, le service police de l'eau peut demander des informations complémentaires à ce dossier si cela s'avère nécessaire.

1 - DEMANDEUR

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Tél : Fax :

Courriel :@.....

Numéro SIRET :

Le numéro SIRET est maintenant obligatoire. Si vous n'en avez pas, il faut préciser votre date de naissance.

Qualité du demandeur

- propriétaire locataire
 autre (préciser) :

Un dossier de déclaration doit être présenté par le propriétaire. A défaut, l'autorisation écrite de ce dernier doit être jointe à la demande.

Coordonnées du propriétaire (s'il est différent du demandeur) :

Nom et Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

2 - LOCALISATION DES TRAVAUX

Commune(s) : Lieu(x)-dit(s) :

Section(s) cadastrale(s) et n° de parcelle(s) :

Désignation de l'écoulement concerné (s'il porte un nom) :

Joindre obligatoirement :
- une copie de l'extrait de carte IGN au 1/25000^{ème}
- une copie de la feuille de section cadastrale

Sur chacune des cartes, indiquer en couleur la localisation de l'écoulement et des travaux envisagés, ainsi que les limites de propriété.

3.a) - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Date de début d'intervention :

Durée des travaux :

Objectif des travaux :

.....
.....
.....

Nature des travaux	Description sommaire
<input type="checkbox"/> Travaux sur pont ou busage existant	<input type="checkbox"/> Rejointoiment, réfection maçonnerie <input type="checkbox"/> Reprise du radier <input type="checkbox"/> Enlèvement des matériaux accumulés sur le radier <input type="checkbox"/> Autre :
<input type="checkbox"/> Couverture de moins de 10ml d'un cours d'eau	Longueur du passage couvert : Diamètre ou dimension de l'ouvrage : Dimensions de l'ouvrage existant : <input type="checkbox"/> Buse enterrée de 30cm pour assurer la continuité écologique du milieu (arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales applicables aux travaux concernés par la rubrique 3120) <input type="checkbox"/> Mise en place d'un lit d'étiage (même arrêté) <input type="checkbox"/> Mise en place d'enrochements en amont et en aval de l'ouvrage sur une longueur cumulée de :
<input type="checkbox"/> Tranchée dans le lit d'un cours d'eau pour la mise en place d'une canalisation	Longueur et largeur de la tranchée : Profondeur de pose de la canalisation (entre le haut de la canalisation et le fond du lit du cours d'eau) : Diamètre de la canalisation enterrée :
<input type="checkbox"/> Autre :	Précisions :

Mode opératoire des travaux :

Description du mode opératoire :

Type d'engin(s) utilisé(s) :

Chantier en eau :

engin travaillant depuis les berges engins dans le lit du cours d'eau autres :

Chantier mis hors d'eau :

batardeau et pompage batardeau et tuyaux par demi-radier autres :

Matériaux utilisés :

Destination des déblais et remblais :

***Le mode opératoire des travaux doit être précis et complet (détails des étapes, engins utilisés...). Un schéma de la phase travaux doit être contenu dans le dossier.
Des pièces complémentaires peuvent être jointes au dossier pour une meilleure compréhension.***

Schéma des aménagements et notamment de la phase travaux (avec les dimensions des ouvrages) :

Profil en long

Profil en travers

Entreprise réalisant les travaux (si elle est connue) :

Adresse :

Tél : Fax :

Courriel :@.....

3.b) - Rubriques de la nomenclature concernées par les travaux

Les travaux envisagés sont soumis à déclaration loi sur l'eau au titre des rubriques suivantes :

	Rubriques de la nomenclature (articles R214-1 du CE) A : Autorisation, D : Déclaration	Détails
<input type="checkbox"/>	3. 1. 2. 0. : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3. 1. 4. 0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D). Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.	Longueur de cours d'eau modifié :
<input type="checkbox"/>	3. 1. 3. 0. : Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur : 1° Supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (D).	Longueur concernée :
<input type="checkbox"/>	3. 1. 4. 0. : Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A) ; 2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D).	Longueur concernée :
<input type="checkbox"/>	3. 1. 5. 0. : Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet : 1° Destruction de plus de 200 m ² de frayères (A) ; 2° Dans les autres cas (D).	
<input type="checkbox"/>	Autre(s) :	

4.a) – INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILIEU

CARACTÉRISTIQUE DU MILIEU AU DROIT DU PROJET

Désignation du cours d'eau concerné (s'il porte un nom) :

Cours d'eau récepteurs :

Ex : la Bouble se jette dans la Sioule puis dans l'Allier. Il faut aller jusqu'au niveau de l'Allier, du Cher ou de la Loire

Localisation de la source du cours d'eau :

Linéaire entre la source et les travaux :

Les informations précédées d'un astérisque « * » sont disponibles sur le site suivant :

http://cartelie.application.i2.cartelie/voir.do?carte=DECLARATION_LOI_SUR_EAU&service=DDT_03

* **Nom de la masse d'eau concernée par les travaux :**

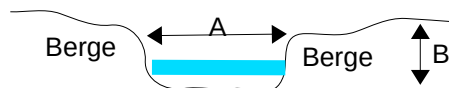
* **Code de la masse d'eau concernée par les travaux :** FR.....

* **Etat ou potentiel écologique 2013 des eaux de surface :**

* **Année objectif pour l'atteinte du bon état :**

Largeur du lit mineur : A =

Hauteur des berges : B =



Longueur du cours d'eau concerné par les travaux :

Le tronçon connaît-il des assecs (assèchements) périodiques ?

Constitution des berges :

enherbées arbustives nues artificielles autre :

Préciser les espèces présentes (graminées, vernes, saules, etc...) :

Nature du fond :

roches graviers sables vases autre :

Présence de végétation dans le lit mineur ? oui non

Si oui, laquelle ?

Milieu aquatique :

* Catégorie piscicole du cours d'eau : 1^{ère} (salmonidés dominants) 2^{ème} (cyprinidés dominants)

Espèces aquatiques : truites crapauds / grenouilles écrevisses invertébrés

autre(s) poisson(s) : autre(s) espèce(s) :

Présence de frayères

* Continuité écologique (classement au titre article L214-17 du code de l'environnement) : liste 1 liste 2

* Frayère Liste 2 écrevisses : oui non

Etat global du milieu : bon moyen perturbé (si oui, pourquoi :

.....)

Usages connus en aval de la zone des travaux :

étang captage d'eau potable baignade moulin irrigation

abreuvement bétail pêche APPMA

autre(s) :

Les travaux sont dans :

* une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique et Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) :

.....

* un site Natura 2000, si oui,

le(s)quel(s) :

* une zone de captage d'eau potable

autre(s) :

Travaux situés en zone humide : oui non

INCIDENCE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Incidences possibles en phase travaux	OUI	NON	Non concerné
mise en assec du cours d'eau en phase travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
départ de matières en suspensions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
pollution accidentelle liée aux engins utilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
destruction de zone de frayère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
destruction de zone d'alimentation ou de croissance du poisson (élimination de la flore aquatique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
problème de franchissabilité pour la faune piscicole (dispositif de dérivation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

déstabilisation des berges	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
obstacle au libre écoulement des crues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre(s) incidence(s) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Incidences sur le milieu après travaux	OUI	NON	Non concerné
modification du régime des eaux (vitesse, hauteur d'eau)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
modification de la zone d'expansion des crues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
assèchement de zone humide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
modification du profil d'équilibre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
problème de franchissement pour la faune piscicole (création d'un seuil de plus de 15cm)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre(s) incidence(s) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dans le cas d'une pose de buse, les calculs de dimensionnement ainsi que les limites du bassin versant considéré doivent impérativement être joints au dossier pour démontrer que l'ouvrage ne fera pas obstacle aux crues d'occurrence centennale.

4.b) – EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000

Le formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 doit être complété et joint au dossier. Il est disponible sur le site : <http://www.allier.pref.gouv.fr/espaces-naturels-biodiversite-r40.html>

Le formulaire doit impérativement être complété et joint au dossier pour que ce dernier soit complet (même si le projet est localisé en dehors d'un site Natura 2000). L'absence d'évaluation des incidences Natura 2000 est un motif de refus de la demande.

4.c) – COMPATIBILITÉ AVEC LE SDAGE et SAGE

Objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021	OUI	NON	Non concerné
Ne pas exhausser les ligne d'eau en crues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maintenir la ligne d'eau à l'étiage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maintenir en bon état les écosystèmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permettre à la dynamique fluviale de s'exprimer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garantir la libre circulation des espèces biologiques et le transport des sédiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préserver et restaurer les zones humides	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maintenir le profil en long et en travers du cours d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Justifications :

.....

.....

Dans le cas où les travaux conduisent à une modification du profil en long ou en travers, il faut que le projet présente des impératifs de "sécurité, de salubrité publique ou d'intérêt général, ou des objectifs de maintien ou d'amélioration de la qualité des écosystème" (mesure 1A-3 du SDAGE Loire-Bretagne).

Le SDAGE est consultable sur le site suivant : http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021

* Le projet est situé dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :

- Allier aval Cher Amont Sioule Yèvre - Auront

Toutes les informations sur les SAGE sont consultables sur le site suivant : <http://gesteau.eaufrance.fr/>

Si les travaux sont situés dans le périmètre d'un SAGE, il faut démontrer :

- La compatibilité avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE :

.....

- La compatibilité avec le règlement du SAGE :

.....

4.d) – MESURES CORRECTIVES ET COMPENSATOIRES

Etant donné les incidences décrites dans la partie 4.a), les mesures compensatoires ou correctives suivantes seront prises :

Mesures prises en phase chantier	OUI	NON	Non concerné
atardeau (mise en assec partiel)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mise en assec de la zone des travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
barrage filtrant en aval des travaux (bottes de pailles par exemple)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
pêche de sauvegarde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dispositif technique assurant un débit minimum pour le passage des poissons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
engins travaillant depuis les berges	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre(s) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Travaux effectués hors période de reproduction de l'espèce repère : oui non (si non, justification) :

.....

Cours d'eau de 1^{ère} catégorie : interventions entre août et novembre

Cours d'eau de 2^{ème} catégorie : interventions entre août et février

Précautions prises dans le cas où une crue surviendrait durant la phase travaux :

.....

Mesures correctives:

En application de l'arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages ou activités relevant de la rubrique 3120 de la nomenclature de l'article R214-1 du code de l'environnement (NOR DEVO0770062A), **il est obligatoire de :**

- **créer un lit d'étiage** (chenal préférentiel qui permet le maintien d'une lame d'eau en période de basses eaux) en cas de modification du profil en long ou en travers du lit du cours d'eau.

Technique utilisée :

- **caler la buse 30 cm en dessous du fond naturel du lit du cours d'eau** (pour la continuité écologique) dans le cas de la mise en place d'une buse

Autres mesures correctives :

enlèvement / atténuation d'un seuil existant (dans ce cas, préciser le seuil existant et la méthode utilisée pour le rendre franchissable) :

.....

autre(s) :

.....

.....

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES A FOURNIR

- Dossier fourni en trois exemplaires (dossier simplifié et pièces complémentaires).
- Extrait de la carte IGN au 1/25000° sur laquelle sera indiqué précisément l'emplacement des travaux
- Plan de situation (feuille de section cadastrale) avec désignation des parcelles (section et numéro), indication des limites de propriété, désignation des propriétaires voisins concernés par les travaux, tracé du cours d'eau le cas échéant
- Coupe ou schéma des travaux précisant l'importance de ceux-ci, définissant les zones d'interventions, ou explicitant clairement le type et les caractéristiques des travaux
- Photos si possible
- Dans le cas de la pose d'une buse, calcul de son dimensionnement (prenant en compte l'enfoncement de 30cm)
- Formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 ainsi qu'une carte situant le projet par rapport au site Natura 2000 le plus proche

*Le pétitionnaire s'engage à ne réaliser les travaux décrits ci-dessus qu'après **l'obtention du récépissé de déclaration** précisant les prescriptions réglementaires éventuelles dont relève le présent dossier. Le service police de l'eau a 15 jours à compter de la réception du dossier pour se prononcer sur sa complétude sur la forme et 2 mois pour se prononcer sur la recevabilité sur le fond. Si le dossier n'est pas complet sur la forme et/ou recevable sur le fond, une demande de complément sera adressée au pétitionnaire dans ces délais respectifs. L'administration pourra au besoin exiger la production de pièces complémentaires.*

Fait à, le

Nom et Prénom du demandeur :
Signature du demandeur :

A retourner à : Direction Départementale des Territoires

Observations complémentaires :

.....

.....

.....